Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260413-3322621_STTRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne VALO, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2026

Étaient présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LENOIR Pierrick, BLANCHARD Fabienne, RONDEL Stéphane, LEGROS Alexis, LE MASSON Mélinda, SOULABAIL Alexandre, BREXEL Charlène, VÉRON Maëva, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy,

Absents excusés : BLANCHARD Denis, LEFEUVRE Bernard, CHEREUL Émeline

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexis LEGROS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.21

Objet 8.3 - Programme voirie 2026/2027

Vu la délibération n° 3322539 en date du 1er décembre 2025 mandatant l'ADAC pour l'étude des travaux de voirie à entreprendre, décidant d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026 et autorisant le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises,

Vu la délibération n° 3322604 en date du 12 janvier 2026 autorisant l'ADAC à préparer le dossier de consultation et autorisant le Maire à signer les documents s'y rapportant,

Madame le maire présente les nouveaux estimatifs de l'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités) pour les travaux de voirie.
Elle précise que l'ADAC a estimé le coût des curages et arasements pour certaines voies.
Compte tenu, des coûts présentés, elle propose que certaines voies soient programmées en 2027.

Estimation ADAC sur la voirie

	Longueur	HT	TTC	TTC	Proposition
LA TREBIERE Curage et Arasement	210	9 564 500	11 476,8 600	12 076,8	2026
LA VILLE MORIN Curage et Arasement	342	17 006 600	20 407,2 720	21 127,2	2026
FRILOUZE Curage et Arasement	620	30 918 1 800	37 101,6 2 160	39 261,6	2027
Carrefour FRILOUZE LE HAYE		2 700	3 240	3 240	2026
LES CORVEES		3 320	3 984	3 984	2027
LES PORTES		1 560	1 872	1 872	2027
LE MOULIN DE CORBEL Curage et Arasement	270	17 928 3 300	21 513,6 3 960	25 473,6	2026

Estimation ADAC HT	89 196
Estimation ADAC TTC	107 035,2

Mme le maire présente le dossier de consultation des entreprises envoyé par l'ADAC. Il comprend :

- Un modèle de courrier en vue d'une consultation directe par courrier électronique auprès des entreprises de notre choix, Y sont précisés des critères de jugement des offres : 70% prix - 30% valeur technique.
- L'acte d'engagement

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260413-3322621_STTRIM-DE

- Le Cahier des clauses Particulières
- Le détail estimatif
- Le Bordereau des prix unitaires
- Le programme et plans des chantiers

La mairie recevra les offres et les enverra pour analyse à l'ADAC.
Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'un tronçon de voirie au Moulin de Corbel se situe sur la commune de Penguily. Elle a évoqué ce sujet avec Mme le Maire de Penguily. L'entreprise qui sera retenue devra remettre un devis à la commune de Penguily pour les 35 mètres élémentaires.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les voies communales à retenir au regard de l'enveloppe budgétaire actée pour l'année 2026 et de lancer une consultation auprès d'entreprises locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir le programme de voirie pour l'année 2026 estimé à 55 696,80 € TTC.
  - **Moulin de Corbel**
  - **La Ville Morin**
  - **Carrefour Le Haye (La Porte Rose)**
  - **Les Corvées**
  - **Les Portes**
- décide que la route de Frilouze fera l'objet d'une consultation en tranche optionnelle estimée à 39 261,60 € TTC.
- décide que la route de la Trébière sera réalisée en 2027 compte tenu de travaux de construction d'habitation.
- décide qu'après travaux, la route descendant au Moulin de Corbel sera limitée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, un arrêté municipal sera pris dans ce sens.
- autorise Madame le Maire à lancer une consultation auprès d'entreprises locales et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 21 avril 2026.

Le Maire,
Annie VALO

le Secrétaire de séance,
Alexis LEGROS

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22510 Côtes d'Armor

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.